

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 05 décembre 2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq DECEMBRE à 20 h 30 le Conseil Municipal de Sainte-Florine, dûment convoqué le 28 NOVEMBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond FOURET.

Présents : Raymond FOURET, Maire, Josiane COSTE, Marie-Jo ENTRADAS, Alain LEROUX, Sylvie THOREL, Jérôme CLOUX, Adjoint, Guillaume AUGIER, Jérôme BOESCH, Marie-Thérèse CARDOT, Bernard DRUNET, Annie-Claire DUPARC, Pascal FAURE, Bertrand FOURET, Jean-Marc PIAT, Marie-Claude PELON, Myriam PICHON, Jean-Pascal RIBOULET, Patrice RODRIGUES, Alexandra VILLEPREUX,

Procurations :

Claudine HAILLERET à Josiane COSTE

Karen CHADEYRON à Alexandra VILLEPREUX

Absents : Chantal BARBIER, Jordane ROUSSEL**2025-68DEL - TARIFS PUBLICS 2026**

Le Maire indique qu'il est nécessaire chaque fin d'année de revoir les tarifs publics pour l'année suivante, c'est-à-dire aujourd'hui pour l'année 2026.

Jusqu'alors la commune a fait le choix de relever l'ensemble des tarifs de l'indice d'augmentation du coût de la vie. En effet, il semble préférable d'augmenter ces tarifs progressivement chaque année plutôt que d'être contraint d'augmenter plus fortement une année sur deux ou sur trois. Le dernier indice connu est celui de 2024, il est de 2 % alors que celui de 2023 était de 4.9%.

Après consultation du bureau municipal, le Maire propose des tarifs pour 2026 calculés sur la base d'une augmentation de 2% arrondie, à l'exception :

- du tarif des repas au restaurant scolaire ; le coût de la prestation diminuera légèrement à compter de janvier suite à l'arrêt de la prestation par la MFR et le recours à un fournisseur extérieur
- des tarifs de la médiathèque qui sont harmonisés sur l'ensemble de la communauté de communes
- des tarifs relatifs au cimetière
- des tarifs de location des logements et locaux pour lesquels il est appliqué une hausse de 2.5% arrondie (3.26 % maxi)
- du tarif de location de la salle Parrot harmonisé avec celui de la salle Claudie Gil
- des tarifs déjà votés au dernier conseil.

D'autre part, en fonction du coût d'aménagement de la tranche 3 du lotissement « Les Mâtres », il est proposé un prix de vente de 48.33 € HT le mètre-carré, soit 58.00 € TTC le mètre-carré.

La grille tarifaire ci-jointe est soumise à l'approbation du conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve la grille tarifaire 2026 jointe en annexe.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,
R. FOURET, Maire

